

CHARTRE D'UTILISATION DES STUDIOS

1• Introduction

Les studios de Bonjour Minuit sont ouverts à toutes et à tous quel que soit votre niveau de pratique, quel que soit votre âge, quel que soit l'esthétique musicale, quel que soit votre formation : solo, duo, groupe.

Dans nos locaux, et pour être en conformité avec les lois, le règlement qui suit, s'applique aux utilisateur·trices des studios et aux participant·es aux animations. Ce règlement concerne aussi les personnes qui les accompagnent.

Dans nos studios comme dans l'enceinte de Bonjour Minuit, le respect entre toutes et tous doit être appliqué.

2• Avant votre venue aux studios

2.1 Conditions d'accès

L'accès aux studios de répétition et de création est soumis à l'acceptation de la présente charte d'utilisation. Seront requis également, un chèque de caution de 150 € par groupe pour le prêt du matériel (gratuit sans surcoût et valable 6 mois) ainsi qu'une fiche de renseignement individuelle envoyée par mail ou fournie lors de la première répétition.

Ces documents sont à fournir obligatoirement dès la première séance.

2.2 Adhésion à l'association

Toute personne peut devenir adhérente de Bonjour Minuit à condition qu'elle remplisse un bulletin d'adhésion et en échange d'une participation financière qui est fixée par l'assemblée générale annuelle.

Cette participation s'élève à 14 euros et 5 euros pour les personnes âgées de moins de 23 ans.

L'adhésion n'est pas obligatoire pour accéder aux locaux de répétition. Elle donne cependant droit à des tarifs préférentiels sur les studios de répétition et les concerts. Elle permet également de s'engager dans l'association.

2.3 Horaires d'ouverture

Les studios de Bonjour Minuit sont ouverts du mardi au vendredi de 17h30 à 00h, ainsi que le samedi de 14h00 à 18h00.

Les horaires de début et de fin de répétition s'entendent temps d'installation et de démontage inclus.

2.4 Réservations & annulations

Les réservations s'effectuent sur place auprès des régisseur·ses des studios avant ou après une répétition, par téléphone au 06.41.20.73.44 ou par mail à l'adresse studios@bonjour-minuit.fr, sur les horaires d'ouverture.

Ces réservations doivent être effectuées au minimum 48 heures à l'avance. De même, les répétitions non annulées 48 heures à l'avance seront dues.

La réservation se limite à 4 créneaux au maximum, afin de faciliter l'accès à chaque groupe désirant répéter.

Dans le cas où Bonjour Minuit devrait annuler une répétition, un autre créneau sera proposé au groupe dans la mesure du possible.

Le personnel de Bonjour Minuit se réserve le droit de refuser l'accès aux locaux en cas de non-respect de la présente charte, ainsi que des lois en vigueur.

2.5 Assurances

Tou·tes les usager·ères de Bonjour Minuit doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile couvrant leurs activités au sein de l'équipement. Les effets personnels et le matériel utilisés dans le cadre des activités effectuées à Bonjour Minuit devront également faire l'objet d'une police d'assurance.

2.6 Tarifs

	TARIF SANS ADHÉSION	TARIF AVEC ADHÉSION
RÉPÉTITION	1 heure (solo)	7 €
	1 heure (duo)	10 €
	1 heure (groupe)	14 €
	Forfait 10 heures (solo)	50 €
	Forfait 10 heures (duo)	70 €
	Forfait 10 heures (groupe)	100 €
	Forfait 20 heures (duo)	100 €
	Forfait 20 heures (groupe)	150 €
	Forfait 50 heures (duo)	180 €
	Forfait 50 heures (groupe)	280 €
	Forfait 100 heures (duo)	320 €
	Forfait 100 heures (groupe)	500 €
MAO	Forfait 3 heures	20 €
	Forfait 10 heures	40 €
	Forfait 20 heures	60 €

Si vous étudiez dans un établissement d'enseignement supérieur de l'agglomération de Saint-Brieuc, vous bénéficiez de 25% de réduction sur le tarif final.

3• Lors de votre venue aux studios

3.1 Règle de vie

Les studios de Bonjour Minuit sont des espaces de vie et de travail ouverts à toutes et à tous. Aussi il est demandé à chacun.e d'adopter respect et tolérance, politesse et courtoisie envers toute personne présente lors de votre venue.

Tout comportement inapproprié : violence, discrimination, injure, quel qu'en soit le caractère (raciste, sexiste, extrémiste, etc.) est à bannir à Bonjour Minuit.

Tout manquement à cette règle entrainera un signalement auprès de la direction et un renvoi immédiat des locaux et ce pour une durée indéterminée.

3.2 Règle de sécurité

Le nombre de personnes présentes dans les studios est limité selon des normes de sécurité.

Veillez à en tenir compte et à avertir les régisseur·ses de la présence des personnes qui vous accompagnent.

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans l'établissement, excepté les chiens accompagnant les personnes en situation de handicap.

En cas d'évacuation, pour la sécurité de toutes et tous, le public se conformera sans réserve aux directives des personnes en charge de la sécurité (régisseur·ses, directeur technique et agent·es de Service de Sécurité Incendie et Aide aux Personnes).

L'usage du tabac est interdit dans les « lieux clos publics ». Pour fumer ou vapoter les fumeur·ses devront se retrouver dans les endroits prévus pour eux (Patio intérieur).

En cas de refus de se déplacer pour fumer dans les endroits prévus et/ou de se conformer au règlement, l'exclusion du·de la contrevenant·e sera immédiate pour l'événement ou l'activité en cours.

BONJOUR MINUIT

musiques actuelles à Saint-Brieuc

L'usage et la consommation de drogues ou de stupéfiants sont interdits par la loi. Les personnes en état d'ébriété ou sous l'emprise d'un autre produit stupéfiant ne seront pas admises dans l'enceinte des studios. Tout comportement abusif (consommation d'alcool ou de produits toxiques illicites, irruption dans les studios occupés par des groupes, malveillances, matériel détérioré, etc.) qui nuit à la convivialité, à l'esprit de travail et de recherche des studios entraînera l'exclusion immédiate, voire définitive des auteur·rices.

3.3 Utilisation des studios

Dès votre arrivée, signalez votre présence aux régisseur·ses des studios.

Il est interdit de modifier le câblage, les connexions et installations, sauf accord préalable des régisseur·ses. Les systèmes de sonorisation seront allumés et éteints par les régisseur·ses des studios.

Les régisseur·ses vous installeront dans un studio avec le matériel approprié et pourront sur demande vous aider ou vous conseiller sur votre pratique musicale (techniquement ou artistiquement).

Si un problème d'ordre technique a lieu, le groupe est vivement encouragé à faire appel à un·e régisseur·se à n'importe quel moment de la répétition.

Les musicien·nes s'engagent à répéter avec un niveau sonore respectueux de la réglementation en vigueur.

3.4 Responsabilité et respect du matériel

Au moment de l'arrivée dans un studio, le matériel qui vous est mis à disposition est en bon état et entretenu par le régisseur des studios.

Toutefois, si vous constatez un problème sur celui-ci (peau de batterie abîmée plus que de raison, amplificateur fonctionnant anormalement...), n'hésitez pas à en faire part au régisseur au plus vite.

Toute dégradation due à une utilisation inappropriée du matériel de Bonjour Minuit sera à la charge des musicien·nes et notamment du·de la garante ou responsable légal·e du groupe. La personne qui réserve le créneau et/ou fournit le chèque de caution est considérée comme responsable légal·e du groupe et engage sa responsabilité.

Cette personne responsable s'engage à rembourser les frais ainsi occasionnés sur présentation par Bonjour Minuit d'un devis de remise en état, et fait son affaire d'éventuelles démarches d'indemnisation par son assurance.

En cas de non-paiement, et sans réponse après mise-en-demeure, Bonjour Minuit encaisse le chèque de caution prévu à cet effet.

Bonjour minuit décline toute responsabilité et ne sera en aucun cas tenue responsable en cas de vols et/ou perte de vêtements et/ou d'objet de valeur qui surviendraient au sein de l'établissement comme à l'extérieur.

A noter que le matériel (amplis, instruments), pouvant être réservé en amont (sous réserve de sa disponibilité), n'entraîne en aucun cas la réservation tacite pour les répétitions suivantes.

3.5 Affichage et communication

Les studios de Bonjour Minuit sont munis d'un panneau d'affichage pour les petites annonces et les recherches en tous genres. (Personnel, matériel...) N'hésitez pas, en accord avec le/la régisseur.euses des studios, à l'alimenter.

Il est également possible de faire la promotion de vos événements culturels, de vos recherches musicales, mais aussi de trouver de la ressource utile via le groupe Facebook "Major tom" géré en interne par les studios de Bonjour Minuit.

3.6 Accès et stationnement

Un parking est accessible tout le long du bâtiment pour les usagers·ères des studios. Une place "livraison" est à votre disposition en face de l'entrée des studios. Merci de la libérer une fois votre matériel déchargé.

Veillez également à ne pas encombrer l'accès pompier situé à l'arrière du bâtiment, proche du quai de déchargement.

3.7 Hygiène

Les studios et les locaux doivent être rendus propres.

La nourriture et les boissons sont interdites dans les studios mais acceptées dans l'espace commun, merci de respecter les lieux en nettoyant derrière vous et en déposant vos déchets dans les bacs adaptés.

Pour votre confort, un frigo et des sanitaires sont à votre disposition. Les usagers veilleront à tenir ces endroits propres après leur passage.

Je, soussigné(e) du groupe

téléphone / mail,

déclare avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à être le·la représentant·e de tous les membres du groupe.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :